

TOURNOI DU COMITÉ DE VENDÉE 21 & 22 Janvier 2023 à Aizenay

10^{ème} ÉDITION DU TOURNOI INTER-RÉGIONAL SENIOR ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DE VENDÉE DE BADMINTON

LES 21 ET 22 Janvier 2023 A AIZENAY : Complexe OmEGA, 6 Rue Albert Camus 85190 AIZENAY.

SAMEDI : SIMPLES ET DOUBLES MIXTES (1 seul tableau au choix)

DIMANCHE : DOUBLES HOMMES ET DOUBLES DAMES

Catégories : **NC / P / D / R** (dans le respect de l'article 3.2.1.5 du RGC)

N° d'autorisation : en cours ...

Nombre de terrains : 9 terrains et 0 terrain d'échauffement

Inscriptions sur BADNET: 1 tableau **12€** / 2 tableaux : **17€** (rappel : 1 seul tableau au choix le samedi)

Date limite des inscriptions : **08/01/2023 (date de réception)**

Tirage au sort et constitution des tableaux : **14/01/2023**

Juge Arbitre Principal : PETIT Nicolas

Juge Arbitre Adjoint : PARAIN Bruno

GEO référent : QUAIRAULT Bruno (06 33 18 32 52)

Volants officiels : **Yonex Mavis 600** pour les NC et P, **Babolat 4** pour les classements supérieurs

Horaires (indicatifs) samedi et dimanche : 8h00 début des matchs, pointage des joueurs 30 minutes avant le début des matchs.

Récompenses : lots divers

Bar et restauration sur place
Stand de vente et de recordage LARDESPORTS



En fonction de l'évolution de la pandémie du covid 19 et des directives nationales et locales en place, au moment du tournoi pour lutter contre cette pandémie, les dispositions du présent règlement sont susceptibles d'être modifiées pour répondre aux règles sanitaires et vous accueillir dans les meilleures conditions

Règlement particulier du tournoi

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs Licenciés FFBaD, à partir de la catégorie Minimes, pour les classements **NC / P / D / R**. Il se déroulera selon les règles de la BWF et FFBAD en vigueur au moment du tournoi complété par le présent règlement particulier.

2. Le Juge Arbitre du tournoi est **PETIT Nicolas**, il sera assisté par **PARAIN Bruno**. Les décisions des Juges Arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.

3. Les joueurs intéressés s'inscrivent par l'intermédiaire de leur club respectif ou par inscription individuelle. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa **licence 2022/2023** le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.

4. La compétition se déroulera en poules uniques (tableaux de 4 à 6 – voir 7 joueurs ou paires) ou en poules de 3 ou 4 avec deux sortants, suivies des phases finales en élimination directe. Les tableaux simples et mixtes se joueront intégralement le samedi et les doubles se joueront le dimanche. **La combinaison simple et mixte est interdite pour toutes les séries**. Les séries/tableaux et constitutions des poules seront faits en fonction du CPPH et conformément au règlement limitant les différences de niveaux.

5. La date limite d'inscription est fixée au **08/01/2023** (date de réception). Les droits d'engagement sont de **12 €** pour un tableau, **17 €** pour deux. Les inscriptions se feront **via BADNET**. **Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone.**

Pour le bon déroulement de la compétition, **le comité d'organisation, en accord avec le Juge Arbitre, se réserve le droit de :**

- **Limiter les inscriptions par tableau et par séries selon l'ordre d'arrivée ;**
- **Modifier les tableaux en cas de nécessité ;**
- **Regrouper (exemple : D7-R), diviser (forte affluence), compléter ou modifier des séries, en fonction du CPPH, dans l'objectif d'avoir des tableaux équilibrés ;**
- **Donner priorité aux joueurs inscrits dans leur série ;**
- **Clore les inscriptions dès que le nombre maximum de joueurs sera atteint.**

6. Lors de la constitution des tableaux de doubles, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire avec X (en recherche). Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités, et en priorité, dans la série équivalente au tableau où le joueur est déjà inscrit, si celui-ci est effectivement inscrit dans un autre tableau. Cette décision sera sans appel. **Les têtes de séries seront déterminées en fonction du classement FFBaD (et côte) à la date du 14/01/2023.**

7. Une convocation sera adressée **par mail (ou visible sur BADNET) aux responsables des inscriptions** quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le GEO référent du tournoi au **06 33 18 32 52**.

8. Tout joueur doit être présent 1 heure avant l'heure théorique de son premier match et pointer dès son arrivée. Les joueurs jouant dès 8h00 seront convoqués ½ heure avant l'heure de leur premier match. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

9. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait volontaire par le Juge Arbitre.

10. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au Juge Arbitre et à la table de marque. En cas de non signalement, et d'absence à l'appel de son match le joueur encourt une disqualification.

11. Le temps de préparation (ou appel) est de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir de la fin de l'annonce du match faite par la table de marque. L'essai des volants et la mise en tenue sont inclus dans ce temps. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

12. Tout volant touchant le plafond, la structure de celui-ci ou à l'éclairage au dessus du terrain est compté faute quelque soit le moment du jeu (9m minimum de hauteur sur tous les terrains).
13. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
14. Les volants seront à la charge des clubs ou des joueurs participants. Le volant utilisé en cas de désaccord sera le **YONEX Mavis 600** pour les NC et P et le **Babolat 4** pour les classements supérieurs. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.
15. La tenue des joueurs sur le terrain doit être conforme à la circulaire fédérale en vigueur. La tenue des coaches sur le plateau de jeu doit être correcte.
16. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (2 maximum par équipe ou joueur), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge Arbitre.
17. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Toutefois, le comité d'organisation se réserve le droit de faire arbitrer (avec ou sans juges de ligne) certains matchs, si la compétition est utilisée comme support de formation pour les officiels techniques ou si des officiels techniques souhaitent officier pendant la compétition. Dans la mesure du possible, toutes les finales seront arbitrées ou scorées.
18. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (**14/01/2023**) devra prévenir l'organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R. à la Ligue des Pays de Loire de Badminton (3 Rue Pierre Lise 49100 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.
19. Le licencié qui reçoit un carton noir se voit remettre par le Juge Arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (suivant le Chap.07.04.F01-2021/1 du guide du badminton).
20. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
21. Seul le représentant du club inscrit sur la feuille d'inscription est autorisé à déposer une réclamation auprès du juge arbitre.
22. Le Comité décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
23. Les joueurs mineurs devront être accompagnés d'un responsable majeur. Celui-ci devra se présenter à la table de marque à l'arrivée dans la salle.
24. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
25. Les joueurs qui désirent conserver leurs droits à l'image sur les photos ou vidéos prises par l'organisateur, journalistes ou autres doivent impérativement le signaler à la table de marque dès leurs arrivées dans la salle. Sans cette démarche, leur image pourra être utilisée dans les supports de communication, réseaux sociaux ou vidéos pédagogiques.